



L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement

L'appel d'offres éolien offshore est enfin lancé !

Après plusieurs mois d'attente, le gouvernement a enfin lancé l'appel d'offres éolien offshore promis par le Grenelle. Objectif concomitant à la production d'EnR : structurer une filière industrielle française afin de conquérir le marché mondial.



(© Yobidaba)

Sept ans après un premier appel d'offres d'éolien en mer décevant (un seul parc sélectionné mais toujours pas construit), la France tente à nouveau l'aventure en lançant un second marché qui devrait se concrétiser d'ici à 2015. Cette fois-ci les ambitions sont bien plus grandes, puisqu'il s'agit de construire 3 GW dans cinq zones maritimes sélectionnées le 25 janvier à l'issue d'une concertation de deux ans. Près de 600 éoliennes devraient donc "fleurir" au large du Tréport (750 MW), de Fécamp (500 MW), de Courseulles-sur-Mer (500 MW), de Saint-Brieuc (500 MW) et de Saint-Nazaire (750 MW) dans 4 ans.

Les industriels français et étrangers ont désormais entre les mains le cahier des charges rédigé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui l'a publié ce lundi 11 juillet. Ils vont pouvoir y répondre avant le 12 janvier prochain en vue d'une sélection en avril 2012. Après une étude approfondie des projets, les lauréats seront définitivement sélectionnés en octobre 2013. Puis viendra l'étape des études d'impacts environnementaux et des demandes d'autorisation pour l'occupation du domaine maritime avant la construction qui devrait débuter en avril 2015.

Selon le ministère de l'écologie, les projets seront sélectionnés selon trois critères : la qualité du projet industriel et social (40 % de la note finale), le prix d'achat de l'électricité proposé (40 %), le respect de la mer et de ses usages (20 %). Contrairement à l'éolien terrestre qui bénéficie d'un tarif d'achat de l'électricité fixe et défini par l'Etat, pour l'éolien offshore, les industriels proposeront eux-mêmes le tarif d'achat qu'il leur semble nécessaire pour leur projet. Des prix plafond sont toutefois prévus : pour les zones Manche-Mer du Nord, le prix plafond s'élève à 175 € par MWh et à 200 € pour les deux zones Atlantique.

Privilégier la construction d'une filière industrielle française

"Chaque candidat doit présenter ses intentions et engagements en termes de constitution d'une ligne

Quid des deux projets de parc en cours d'étude ?

L'incertitude demeure pour les projets en cours et déjà bien avancés, à l'instar du parc prévu au large de Veulettes-sur-mer en Seine-Maritime, seul parc sélectionné par l'appel d'offres de l'Etat lancé en 2004. Prévu en dehors des zones propices retenues en janvier, le projet est aujourd'hui suspendu à une décision de justice suite à un recours déposé par un particulier à l'encontre du projet.

S'agissant du parc des Deux-Côtes prévu au large du Tréport et du Hourdel, la Compagnie du Vent, promoteur du parc, semble confiante et poursuit les études sur

d'assemblage et d'approvisionnement, de mobilisation des infrastructures portuaires, de partenariats industriels, de perspectives d'emploi...", précise le ministère. Le cahier des charges oblige les candidats à détailler l'ensemble de l'investissement, c'est à dire la fourniture des éoliennes et en particulier des composants - nacelles, mâts, câbles électriques, fondations, postes électriques, études, pré-assemblage etc - et l'utilisation et l'exploitation des infrastructures portuaires. Cet appel d'offres a donc comme premier objectif de mettre en place une filière industrielle française capable selon Eric Besson de "remporter des marchés en Europe et dans le monde, où plus de 40.000 MW vont être installés dans les prochaines années". "Les industriels et les territoires s'y préparent depuis deux ans ; ils seront au rendez-vous", déclarent Jean-Louis Bal, Président du SER et Nicolas Wolff, Président de FEE, branche éolienne du SER.

son projet depuis la fin du débat public en septembre 2010.

Pour l'instant la France ne possède pas une forte filière industrielle éolienne mais elle en aurait les moyens selon une étude du cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) : des conditions géographiques favorables, un savoir-faire industriel fort et prêt à être mobilisé notamment en terme de capacité portuaire et une première structuration de la filière au travers de clusters et de pôles de compétitivité.

L'Etat compte surtout sur les milliers d'emplois annoncés. "Il s'agit d'une opportunité unique pour le développement des activités portuaires, des chantiers navals et des bassins d'emploi situés sur le littoral. Plus de 10.000 emplois directs pourraient ainsi être créés à l'horizon 2020", rappelle Nathalie Kociusko-Morizet, ministre de l'Écologie.

Un deuxième appel d'offres pour avril 2012

Ce 1er appel d'offres sera suivi d'un second, en avril 2012, contribuant à l'objectif d'une puissance totale installée de 6.000 MW à l'horizon 2020. En vue de ce deuxième appel d'offres, les ministres ont annoncé le début du processus de concertation pour l'identification des nouvelles zones propices. Cette concertation sera menée au niveau des préfets. De nouveaux secteurs pourraient être sélectionnés dans l'Atlantique et la Méditerranée, deux régions peu sollicitées pour l'instant par rapport à la Manche.

Florence Roussel

Article publié le 11 Juillet 2011

© Tous droits réservés Actu-Environnement

Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [13017] / utilisation du flux d'actualité.

Actu-Environnement

© 2003 - 2011 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).